



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt cinq, le trois novembre**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 28 octobre 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Delphine BENSE - M. Hakim SABRI - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Charah BENTALEB

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES  
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER  
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL  
M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Christine GARNIER  
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI  
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Katia BACHER  
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ  
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS  
Mme Laura PFISTER donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES  
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Delphine BENSE  
Mme Cécile CENATIEMPO donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB  
M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Barbara SCHUMAN  
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Hakim SABRI  
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Amel ZENATI

Absents excusés :

M. Hasni BEN-REDJEB - Mme Maude WADELEC - M. Olivier SIX - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Pierre-André JUVEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20251103\_19 - Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public et désaffichage de la Ville de Grenoble

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

**19-(40829). DOMAINE PUBLIC : Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public et désaffichage de la Ville de Grenoble**

**Monsieur Gilles NAMUR et Monsieur Alan CONFESSON exposent,**

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé d'actualiser les tarifs suivants :

- Tarifs des redevances d'occupations commerciales du domaine public, à partir du 1er janvier 2026 (annexes 1 et 3),
- Tarifs des droits de voirie sur l'espace public de propriété communale, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (annexes 1 et 3),
- Tarifs des indemnisations 2026 des occupations commerciales du domaine public sans autorisation (annexes 2 et 3),
- Tarifs des droits de place pour les animations et cirques, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (annexe 4),
- Tarifs des droits de place des halles Sainte-Claire et des marchés de détail, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (annexe 5),
- Tarifs des redevances d'occupations du domaine public pour les occupations liées à la circulation, aux chantiers, aux déménagements, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (annexe 6),
- Tarifs des opérations de désaffichage effectuées par le service Propreté Urbaine, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (annexe 7),

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est proposé d'appliquer à l'ensemble des tarifs une majoration correspondant à l'inflation, soit environ 1% (prix arrondis au 0,01 euro près, au 0,05 euro près ou 0,50 euro près, en fonction des tarifs concernés).

Pour les Tarifs des redevances d'occupations commerciales du domaine public, il est à noter une baisse du tarif des animations afin d'encourager leur présence en centre-ville. Cette baisse de l'ordre de 20 % concerne également les petites animations diverses sur l'espace public que voudraient proposer par exemple les commerçants aux droits de leur commerce lors d'événements commerciaux ponctuels .

Le nombre de zone tarifaire pour les occupations commerciales est ramené à 4, en distinguant les principales places piétonnes, l'hyper-centre de Grenoble, les grands axes et enfin le reste de la ville (annexe 3).

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Résiliences du jeudi 23 octobre 2025

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la fixation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public et de désaffichage pour la Ville de Grenoble selon les grilles tarifaires annexées à la présente délibération, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Gilles NAMUR

Publiée le : 6 novembre 2025